

Commune de PUYCELSI



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site de la commune. Le compte administratif de chaque budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2020.

Les comptes administratifs 2020 ont été votés le 07 avril 2020 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande auprès du secrétariat de Mairie.

2. LE BUDGET PRINCIPAL

a) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes des dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir notamment de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

Les dépenses de fonctionnement représentent 241 038,77 €.

Elles sont constituées des salaires du personnel municipal, de l'entretien des bâtiments communaux, du matériel et de la voirie, des achats de matières premières et fournitures, des attributions de compensation pour charges transférées à la Communauté d'Agglomération, les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement représentent 294 490,21 € auxquelles il faut rajouter l'excédent des exercices antérieurs soit 115 274,19 €.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre : des impôts et taxes, des dotations de l'Etat et participations, des prestations fournies à la population dont les revenus des immeubles.

L'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. Pour l'année 2020 cet écart est de 168 725,63 €.

Principales dépenses et recettes de la section fonctionnement

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Dépenses générales	69080,62	Atténuation de charges	0
Dépenses de personnel	108608,49	Produits des services, domaine & vente	13894,83
Atténuations de produits (attribution compensation)	42397,00	Impôts et taxes	142665,73
Autres dépenses de gestion courante	19932,38	Dotations et participations	106387,76
Dépenses financières (intérêts)	1020,28	Autres recettes de gestion courante	29398,50
Dépenses exceptionnelles	0	Recettes financières et exceptionnelles	2143,39
Total dépenses réelles	241038,77	Total recettes réelles	294490,21
Dépenses d'ordre	0	Recettes d'ordre	0
Total général	241038,77	Total général	294490,21
		Excédent reporté	115274,19

La fiscalité :

- Taxe d'habitation : 7,14 %
- Taxe foncière sur le bâti : 14,17 %
- Taxes foncière sur le non bâti : 43,36 %

b) La section d'investissement

La section d'investissement comporte :

- en dépense : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité, non courantes, de nature à modifier le patrimoine de la commune,

- en recette : les emprunts, les dotations et subventions d'équipement, les recettes financières.

On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité à une partie du solde excédentaire de la section de fonctionnement de l'année précédente capitalisé.

Les dépenses d'investissement représentent 413 738,42 €.

Elles sont constituées du remboursement du capital des emprunts et des dépenses d'équipement.

Les recettes d'investissement représentent 234 896,55 € auxquelles il faut ajouter l'excédent du solde positif de l'année antérieure : 274 988,52 €

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre : des dotations de l'Etat, des subventions, des excédents de fonctionnement capitalisés.

Principales dépenses et recettes de la section investissement

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Opérations d'équipement		Subventions d'investissement	
2158 - autres installat°, matériel et outillage	2120,86	1321 - Etat	33156,81
2313 - constructions	34898,95	1322 - Région	10031,19
106 - Salle polyvalente	247688,11	1323 - Département	36069,36
124 - Eglise St Corneille	65789,17	1327 - Budget communautaire	8501,97
81 - Eclairage public	1063,85	1328 - Autres subventions	6151,70
95 - Voirie	53009,80	1341 - DETR	56797,00
Opérations financières		Recettes financières	0
16 - Emprunts et dettes	9167,68	FCTVA	26083,69
Total dépenses réelles	413738,42	Taxe aménagement	836,81
	0	Excédent de fonctionnem capitalisé	48529,35
040 - Op d'ordre transf entre sections		Dépôts et cautionnements reçus	600,44
041 - Op patrimoniales	8138,23	041 - Op patrimoniales	8138,23
Total dépenses de l'exercice	421876,65	Total recettes de l'exercice	234896,55
		Solde d'exécution reporté de N-1	274988,52

Restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2021 :

- Dépenses d'investissement : 270 752,32 €
- Recettes d'investissement : 134 852,05 €

Les restes à réaliser en dépense permettent de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget de l'année 2021 ; en recette ils correspondent à des recettes notifiées qui seront perçues au cours de l'année 2021.

Equilibre des opérations financières (dépenses à couvrir par des ressources propres)

	Op de l'exercice	Restes à réaliser	Solde exercice précédent	Affectation résultats exercice précédent	TOTAL
Dépenses	8806,22	270752,32	0,00	0	279558,54
Recettes	26920,50	134852,05	274988,52	48529,35	485290,42
				Solde	205731,88

Etat de la dette :

Capital restant dû au 31/12/2020 : 67838,20 €

3. LE BUDGET ANNEXE DU CCAS

Le budget du CCAS, est un budget annexe rattaché au budget principal, il n'est constitué que de la section de fonctionnement, ses recettes principales sont une part sur les concessions funéraires et les dons

Il n'y a pas eu des dépenses sur l'exercice 2020

Les recettes de l'année représentent 730,00 € auxquelles il faut ajouter l'excédent des exercices précédents 5707,70 €

Fait à PUYCELSI le 08 avril 2021

Le maire

Claude LABRANQUIF

